

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 05 décembre 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi 05 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 29 novembre s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Hugues DE BOISRIOU, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN, Bernard TURPIN, Christian COLLOUD.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Sophie PONTONNIER, Jacqueline SCHENKL, Elodie VANACKERE, Colette VIOLENT.

Avaient donné pouvoir :

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS, Florian PEPELLIN.

36-2023 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La réforme de la publicité des actes administratifs suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre portant sur la réforme des règles de publicité des actes nous oblige à adapter le règlement du Conseil d'Administration du CIAS pour se conformer à la réglementation sur les points qui concernent :

- Le remplacement du compte-rendu par la liste des délibérations (article 25)
- La mise en ligne systématique des convocations, ordre du jour, liste des délibérations et délibérations

- La rédaction et signature du PV par le secrétaire de séance qui contre signe également les délibérations dorénavant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur ci-annexé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,


Béatrice SANTAÏS